

Le Patrimoine Culturel

CHEF D'OEUVRE DU PATRIMOINE ORAL ET IMMATERIEL
Direction du Patrimoine culturel la Fédération Wallonie Bruxelles

Compagnie Royale des Anciens Arquebusiers de Visé



1. ASPECTS PRATIQUES :

- a. **Nom de l'élément** : Compagnie Royale des Anciens Arquebusiers de Visé
- b. **Localisation géographique** : Visé, Province de Liège
- c. **Communauté concernée (groupes ou individus)** (La communauté doit donner son consentement libre pour soumettre la candidature et participer à l'élaboration du dossier. Il ne peut y avoir de sauvegarde sans l'intérêt, l'enthousiasme et la participation active de la communauté (groupe ou individu) concerné) :

Les 220 membres de la Compagnie royale des Anciens Arquebusiers de Visé

- d. **Société ou groupe responsable** :
ASBL Compagnie Royale des Anciens Arquebusiers de Visé - www.arquebusiers.eu
- e. **Personne(s) de contact** :
Eddy Bruyère
Rue Basse, 32
4600 Visé
eddybruyere@skynet.be
0477/75.33.01.

2. HISTORIQUE :

Mettre en évidence les origines, les fondements (historique, ethnologique, patrimonial, etc.), les éventuelles périodes d'interruption et de reconstitution et montrer l'évolution au fil du temps. (1 à 2 pages maximum)

La Compagnie royale des anciens Arbalétriers visétois a été fondée en 1310 par le Prince-évêque de Liège Thibaut de Bar afin de défendre la ville de Visé. Afin de renforcer cette Gilde dans le but de défendre la ville face aux diverses agressions dont elle est victime, la Gilde des Arquebusiers de Visé fut créée en 1579. Les deux compagnies coexistent pendant plusieurs siècles avec parfois des rivalités importantes.

La Gilde des Arquebusiers de Visé garda son statut de « milice privée » jusqu'à la révolution française où son statut fut commué en « société d'agrément ».

Elle continua cependant à perpétuer les traditions ancestrales sous ce statut.

Elle réussit à traverser les époques et leurs vicissitudes jusqu'aujourd'hui. Ses activités furent néanmoins suspendues pendant les deux guerres du siècle passé. En 1910, suite à des troubles politico-religieux une scission divisa la Gilde en deux branches : les Francs Arquebusiers et les Anciens Arquebusiers chacune décidant de continuer, de son côté, de respecter les statuts, et de poursuivre les us et coutumes de l'antique Gilde. Actuellement, à Visé, il existe donc toujours trois gildes : la Compagnie des arbalétriers (« les bleus »), celle des francs-arquebusiers (« les Francs ») et celle des anciens arquebusiers (« les rouges »).

3. SITUATION ACTUELLE

Note préalable : Il convient de démontrer (et pas seulement d'affirmer ou de déclarer). Les explications doivent être claires, détaillées, cohérentes et argumentées.

3.a. Description

La Compagnie royale des anciens Arquebusiers de Visé regroupe plus de 220 membres liés par le serment traditionnel qu'ils ont prononcé lors de leur entrée dans la confrérie. Les Arquebusiers se répartissent en différents corps en fonction de leurs attributions : le comité directeur, les officiers, les tambours, les sapeurs, les confrères et les cadets. Parallèlement, des buts communs réunissent certains de ces membres au sein de sections en fonction de leur volonté de mieux participer : les Jeunes arquebusiers, l'équipe du Papegaie, la Section de tir, etc.

Deux fois par an, lors de ses festivités de la Fête-Dieu et de la Saint-Martin, la Compagnie défile en uniformes du XIX^e siècle, avec tambours et musique, dans la ville de Visé. Tout au long de l'année, de nombreuses autres activités complètent les sorties officielles. Les traditions des Arquebusiers, bien ancrées dans la vie visétoise, conservent ainsi toute leur authenticité : le tir de campes, le feu de la Saint-Martin, la saison de tir (de mai à septembre), le tir du roy, la marche d'offrande, l'enterrement des membres en tenue et en corps, la haie, le souper de la remise des comptes, le défilé lors du bal de gala, la retraite aux flambeaux, etc. autant de moments vécus avec ferveur par les membres, les sympathisants et l'ensemble des Visétois.

3.B. Domaine du Patrimoine culturel immatériel

Dans quel(s) domaine(s) s'inscrit l'élément que vous souhaitez faire reconnaître ?
Les pratiques sociales, rituels et événements festifs

3.C. Transmission

- **L'élément est-il bien vivant ?**
- **Comment est-il transmis aujourd'hui ?**
- **Quelles sont les actions entreprises pour garantir la viabilité de l'élément ?**

La Compagnie est toujours active. La transmission se fait généralement de père en fils (ou beau-fils). Mais la filiation n'est absolument pas une obligation : toute personne parrainée par deux membres sera acceptée.

Créée en 1926, la section des Jeunes arquebusiers réunit les membres célibataires de la Compagnie, ceci dès l'âge de seize ans. Cette section se compose d'un président, membre de droit du Comité de la Compagnie, d'un secrétaire, d'un trésorier, ces deux derniers étant secondés par un adjoint, et des commissaires. Les Jeunes participent pleinement à la vie de la Compagnie en intégrant les différents corps des sapeurs, tambours, confrères, etc. en fonction de leur souhait et des opportunités. Mais ils participent aussi à la valorisation de la confrérie en investissant régulièrement dans l'accroissement ou la rénovation du patrimoine, dans l'édition d'ouvrages sur la gilde.

Encadrer les jeunes et les motiver dans le respect des coutumes reste cependant le rôle essentiel de la Section. Le goûter des Cadets, autre organisation des Jeunes arquebusiers, permet déjà aux plus petits de côtoyer leurs aînés et de venir au local de leurs ancêtres pour une après-midi qui leur spécialement réservée le mercredi précédant la fête de la Saint-Martin.

3.D. Sauvegarde

- Expliquer si l'élément en question est menacé de disparition.
- Lister les menaces et dangers éventuels.
- Indiquer les actions entreprises pour sa sauvegarde.

La Compagnie n'est pas menacée de disparition. Le nombre de membres se maintient (1914 = 210 membres, 2016 = 220 membres).

Les activités organisées créent les liens entre les membres.

Une publication « Le Papegaie » est imprimée trois fois par an. Elle rend compte de la vie de la confraternité, informe les membres ainsi que les sympathisants des réalisations récentes et des nouvelles qui les touchent. Des informations historiques et des documents choisis le complètent. Imprimés à 650 exemplaires en moyenne, il est distribué gratuitement à tous les membres et sympathisants de la compagnie. Des exemplaires peuvent également être obtenus dans certains commerces.

3.E. Aspects sociologiques et humains

- Qui sont les actuels détenteurs, praticiens de l'élément à l'heure actuelle ?
- Faire apparaître le caractère emblématique pour la communauté concernée aujourd'hui (sentiment d'identité, d'appartenance, de continuité).

La Compagnie est une confraternité sermentée, basée sur le serment de fidélité, respect et obéissance qui lie les membres entre eux.

3.F. Etendue géographique

Situer l'élément dans le(s) lieu(x) où il se concentre actuellement, et si possible dans une perspective régionale, nationale et/ou internationale (comparaison, ouverture vers l'extérieur, relation géographique ou pratique similaire).

Il existe toujours trois gildes à Visé : la Compagnie des arbalétriers (« les bleus »), celle des francs-arquebusiers (« les Francs ») et celle des anciens arquebusiers (« les rouges »).

Les relations qui étaient auparavant plutôt hostiles sont devenues cordiales.

Des activités sont d'ailleurs parfois organisées ensemble.

La Compagnie a des liens épisodiques avec d'autres gildes, par exemple les membres de la "Schutterij" (société de tir traditionnelle) de Noorbeek au Pays-Bas.

En 2016, la Compagnie parrainera les Arquebusiers de Fosses-la-Ville, résurgence, au sein de la Confrérie de Saint-Feuillien, d'une Compagnie d'arquebusiers qui avait été créée à Fosses-la-Ville en 1566.

3.G. Légalité

Démontrer que l'élément est conforme aux Droits de l'Homme, aux respects mutuels et à la législation en vigueur en FWB.

La Compagnie est liée par le serment de fidélité, de respect et d'obéissance qui lie les membres entre eux. Les membres sont issus de tous les milieux, sans distinction.

La tradition ne prévoit pas l'incorporation des femmes mais celles-ci participent à toutes les organisations et si elles ne sont pas présentes dans les cortèges de type « militaire », elles participent aux cortèges du "gasse" lors de la fête d'été et à la "retraite aux flambeaux" à la Saint-Martin.

3.H. Fonctions socio-culturelles

Expliquer le rôle socio-culturel actuel de l'élément sous quatre aspects :

✓ **Dialogue intergénérationnel :**

La section des Jeunes arquebusiers a pour rôle essentiel d'encadrer les jeunes cadets et de les motiver dans le respect des coutumes de la Compagnie. Les activités organisées entre les différentes sections permettent aux plus jeunes de côtoyer leurs aînés.

✓ **Dialogue multiculturel :**

Il n'y a aucune discrimination lors de l'acceptation de nouveaux membres. La Compagnie souhaite avoir uniquement des nouveaux membres motivés pour s'impliquer à long terme.

✓ **Développement durable (environnement, santé, économie inclusive, etc.)**

Les valeurs de la Compagnie se placent sans équivoque dans cette démarche.

✓ **Diversité et créativité humaine :**

La Compagnie organise différentes activités : cortèges, cérémonies, expositions temporaires, publications imprimées.

3.I. Reconnaissance

Expliquer pourquoi l'on souhaite voir figurer l'élément concerné sur la liste des « Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel » de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La reconnaissance a permis de faire partie officiellement du Patrimoine oral et immatériel de la FWB. Elle a également permis d'accéder à des subventions nécessaires pour la sauvegarde du patrimoine.

4. Documentation

Références bibliographiques :

- U. Dodemont, « Histoire de la Compagnie Visé », 1923
- E. Bruyère, « Histoire de la Compagnie Visé », 1979
- Conraads Daniel (dir.), « Visé, terre de gildes », éditions du Perron, 2010.

Autres documents : copie d'études, site internet, autres :

www.arquebusiers.eu